



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* \* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 084-218400877-20230616-DL\_495\_CUL-DE

S<sup>2</sup>LOW

N° 495/2023

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 34

Pour : 33  
Contre : 00  
Abstention : 01

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le :

**16 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Etaients présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, , Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

### Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA  
Mme Chantal GRABNER représentée par M. Xavier MARQUOT  
M. Jean-Michel BOUDIER représenté par M. Michel BOUYER  
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Jean-Dominique ARCHIER  
Mme Valérie ANDRES représentée par M. Jonathan ARGENSON  
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Céline BEYNEIX  
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU  
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO

### Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 495/2023

Rapporteur : M. Jonathan Argenson

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORANGE ET LE POPT POUR LES DÉGUSTATIONS SONORES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code du tourisme,

Considérant que la Ville d'Orange organise un événement à vocation touristique et culturelle intitulé les *Dégustations sonores* tous les jeudis du mois de juillet qu'elle finance dans sa globalité,

Considérant que la Convention d'objectif établie entre le POP et le POPT permet au POPT d'élaborer des actions touristiques d'ingénierie avec les communes, la Ville d'Orange a souhaité un accompagnement de la part du POPT sur la mise en œuvre de cette manifestation dont les conditions sont inscrites dans la convention jointe.

**A l'unanimité (1 abstention : M. Patrick PAGE),**

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Orange et le Pays d'Orange en Provence Tourisme pour les *Dégustations sonores*,

**Article 2 :** de dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance  
Celine BEYNEIX

